

EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur JEAN-LUC DERRIEN

EXCUSÉS :

Monsieur Marc SIMON a donné procuration à Monsieur Eric GRALL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation : 18 février 2026

Monsieur Michel AUTRET a été désigné secrétaire.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

D_2026_001 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025

D_2026_002 : Nomination de M. Gilles Simon, Directeur de Roscoff-Bloscon, Etablissement secondaire de BrestPort, au conseil d'administration de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port

D_2026_003 : Budget Primitif 2026

D_2026_001 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025

Madame la Présidente invite les membres du conseil d'administration à adopter le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- Approuvent le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025.

D_2026_002 : Nomination de M. Gilles Simon, Directeur de Roscoff-Bloscon, Etablissement secondaire de BrestPort, au conseil d'administration de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roscoff, DEL.2021/12/20-06 du 21 décembre 2021 créant l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roscoff, DEL.2021/12/20-07 du 21 décembre 2021 désignant les membres de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port,

Vu l'article 4 des statuts de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roscoff, du 27 janvier 2026, relative à la nomination de M. Gilles SIMON, membre du Directoire de BrestPort, en qualité de représentant du port de Roscoff-Bloscon au sein du Conseil d'administration.

Considérant que, depuis le 1er janvier 2026, BrestPort, dont le Président est Monsieur Christophe CHABERT, assure l'exploitation et la gestion du port de Roscoff-Bloscon en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix.

Considérant le courrier en date du 15 janvier 2026 de Monsieur Christophe CHABERT, Président du Directoire de BrestPort, désignant Monsieur Gilles SIMON, membre du Directoire de BrestPort, pour assurer la direction du port de Roscoff-Bloscon et représenter BrestPort au sein des instances et partenariats locaux.

Madame la Présidente propose de procéder à la désignation d'un représentant du port de Roscoff-Bloscon. Madame la Présidente propose de nommer Monsieur Gilles SIMON, membre du Directoire de BrestPort, en qualité de représentant du port de Roscoff-Bloscon au sein du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- APPROUVENT la désignation de M. Gilles SIMON au conseil d'administration de l'EPIC Port de Roscoff Vieux Port.

D_2026_003 : Budget Primitif 2026

Madame la Présidente informe les membres du conseil d'administration que les résultats reportés aux 001 et 002 ainsi que la ligne budgétaire au 1068 sont provisoires.

Elle propose au conseil d'administration d'approuver le document budgétaire 2026 (PJ N°1) qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :

- + 935 632,85 € en section de fonctionnement,
- + 477 152,85 € en section d'investissement.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la Majorité :

Voix contre : 2

Monsieur Marc SIMON, Monsieur Eric GRALL

- APPROUVENT le Budget Primitif 2026.

**La Présidente,
Odile THUBERT MONTAGNE**

**Le secrétaire,
Michel AUTRET**